

**Avis des collèges professionnels et consommateurs
sur le rôle du Conseil national de la consommation**

Depuis 1983, le Conseil national de la consommation a tenté de répondre aux attentes des consommateurs et professionnels : un lieu permettant le dialogue, la concertation, la négociation entre les fonctions économiques de la production et de la distribution d'une part, de la consommation des produits et de l'usage des services d'autre part.

Cette institution a permis d'établir des relations d'un type nouveau.

Des dossiers importants ont été traités, notamment ceux relatifs à la publicité comparative, au crédit à la consommation, à l'information du consommateur, etc.

Sans cette instance, tous ces sujets n'auraient pu donner lieu à une concertation aussi simple et approfondie.

Grâce à la méthode de travaux de groupes, le C.N.C. est un moyen indispensable aux partenaires économiques. Il procure les éléments pour une information réciproque entre les deux collèges. Les pouvoirs publics y trouvent des avis motivés sur les questions de consommation et d'usage.

Ainsi, les membres (des collèges consommateurs et professionnels) apprécient très favorablement le C.N.C. et les résultats qui en découlent.

Ils estiment donc nécessaire que soient poursuivis et intensifiés les travaux dans ce cadre du C.N.C. Pour ce faire ils souhaitent que tous les moyens administratifs et financiers soient maintenus afin que des résultats concrets puissent se développer en 1986 et les années suivantes.

Rapport et avis adoptés à l'unanimité des membres du C.N.C.